

Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Ultracur3D® RG 35 B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée: résine, Encres, produit chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF 3D Printing Solutions GmbH
Speyerer Str. 4
69115 Heidelberg, Germany

Adresse de contact:

BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam./Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 2	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.
P261	Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs ou aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence (Intervention):

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

Le pourcentage suivant du mélange porte sur les constituants dont les dangers relatifs à la toxicité aiguë ne sont pas connus: 0 - 1 %, par voie cutanée

Le pourcentage suivant du mélange porte sur les constituants dont les dangers relatifs à la toxicité aiguë ne sont pas connus: 2 - 3 %, Inhalation - Vapeur

Le pourcentage suivant du mélange porte sur les constituants dont les dangers relatifs à la toxicité aiguë ne sont pas connus: 2 - 3 %, Inhalation - brouillard

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation à base de : uréthane, acrylates, polymère

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

Teneur (W/W): $\geq 0\%$ - $< 1\%$
 Numéro CAS: 868-77-9
 Numéro-CE: 212-782-2
 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490169-29
 Numéro INDEX: 607-124-00-X

Skin Corr./Irrit. 2
 Eye Dam./Irrit. 2
 Skin Sens. 1
 H319, H315, H317

Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008

Skin Corr./Irrit. 2
 Eye Dam./Irrit. 2
 Skin Sens. 1B
 H319, H315, H317

diacrylate d'oxybis(méthyl-2,1-éthanediyle)

Teneur (W/W): $\geq 0\%$ - $< 3\%$
 Numéro CAS: 57472-68-1
 Numéro-CE: 260-754-3
 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484629-21

Skin Corr./Irrit. 2
 Eye Dam./Irrit. 1
 Skin Sens. 1
 H318, H315, H317

oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Teneur (W/W): $\geq 1\%$ - $< 3\%$
 Numéro CAS: 75980-60-8
 Numéro-CE: 278-355-8

Skin Sens. 1B
 Repr. 2 (fertilité)
 Repr. 2 (foetus)
 Aquatic Chronic 2
 H317, H361fd, H411

bisméthacrylate d'oxydi-2,1-éthanediyle

Teneur (W/W): $\geq 20\%$ - $< 25\%$
 Numéro CAS: 2358-84-1
 Numéro-CE: 219-099-9

Skin Sens. 1
 H317

urethane acrylate polymérique

Teneur (W/W): $\geq 25\%$ - $< 50\%$
 Numéro CAS: 68585-11-5

Skin Corr./Irrit. 2
 Eye Dam./Irrit. 2
 H319, H315

bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyle

Teneur (W/W): $\geq 25\%$ - $< 50\%$
 Numéro CAS: 72869-86-4
 Numéro-CE: 276-957-5

Skin Sens. 1B
 Aquatic Chronic 2
 H317, H411

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: vapeurs nocives, oxydes de carbone, oxydes d'azote

Conseil: Dégagement de fumées/brouillard. Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Résidus: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Refroidir les récipients en raison du risque de polymérisation par échauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec. Tenir le récipient au sec, le produit absorbe l'humidité de l'air. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de l'effet de la lumière. Le stabilisant n'est efficace qu'en présence d'oxygène. S'assurer que les teneurs en inhibiteur et en oxygène dissous soient suffisantes.

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée:

Combinaison de filtres pour les gaz/vapeurs organiques, inorganiques, acides inorganiques, composés alcalins et des particules solides et liquides nocives (par ex. EN 14387 Type ABEK-P2)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.: la température).

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Ranger séparément les vêtements de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide	
Couleur:	limpide	
Odeur:	de type acrylique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Valeur du pH:	env. 7	
point de solidification:	non déterminé	
Température d'ébullition:	> 100 °C (1.013 hPa)	
Point d'éclair:	> 100 °C	
Vitesse d'évaporation:	non déterminé, La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.	
Inflammabilité:	pas facilement inflammable	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.	(DIN 51649-1)
	non déterminé	
Température d'auto-inflammation:	Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides.	(DIN 51794)
	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité:	1 g/cm ³ (20 °C)	
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	
Solubilité dans l'eau:	difficilement soluble	
Solubilité (qualitative) solvant(s):	solvants organiques soluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	Non applicable aux mélanges.	
Auto-inflammabilité:	non auto-inflammable	
Décomposition thermique:	184,51 °C, 271,66 kJ/kg,	

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

Viscosité dynamique: env. 620 mPa.s
(23 °C)
env. 100 mPa.s
(60 °C)

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés comburantes: non comburant

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux: Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit peut polymériser après un dépassement notable de la durée ou de la température de stockage admissible. Dégagement de chaleur en cours de polymérisation. Réactions avec les peroxydes et avec d'autres composants radicalaires.

Avant livraison le produit est stabilisé pour éviter la polymérisation spontanée.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur. Eviter les UV ou toute autre radiation à forte énergie. Eviter l'éclairage naturel direct. Eviter le stockage prolongé. Eviter la perte d'inhibiteur.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:
initiateurs de radicaux libres

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

CL50 rat (par inhalation): 4 h
non déterminé

DL50 lapin (par voie cutanée):
non déterminé

Le pourcentage suivant du mélange porte sur les constituants dont les dangers relatifs à la toxicité aiguë ne sont pas connus: 0 - 1 %, par voie cutanée

Le pourcentage suivant du mélange porte sur les constituants dont les dangers relatifs à la toxicité aiguë ne sont pas connus: 2 - 3 %, Inhalation - Vapeur

Le pourcentage suivant du mélange porte sur les constituants dont les dangers relatifs à la toxicité aiguë ne sont pas connus: 2 - 3 %, Inhalation - brouillard

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritation en cas de contact avec les yeux. Irritant par contact avec la peau

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant. (test BASF)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: Irritant. (test BASF)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

mutagénicité des cellules germinales

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

Evaluation du caractère mutagène:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet mutagène.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérogène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

En se basant sur les composants, il n'y a pas de suspicion d'un effet toxique sur la reproduction.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

En se basant sur les composants, aucun effet tératogène n'est suspecté.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Une ingestion répétée de la substance n'a pas provoqué d'effets attribuables à celle-ci.

Une exposition répétée par voie inhalatoire de la substance n'a pas eu d'effet spécifique à la substance.

Le contact cutané répété avec la substance n'entraîne pas d'effets liés à la substance.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

Evaluation de la toxicité aquatique:

Nocif (nocivité aiguë) pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 mg/l, *Leuciscus idus*

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Invertébrés aquatiques:

Pas de données disponibles.

Plantes aquatique(s):

NOEC (72 h) 10 - 100 mg/l (taux de croissance), *Scenedesmus subspicatus* (Directive 92/69/CEE, C.3, statique)

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles sur la toxicité chronique pour les poissons.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Pas de données disponibles sur la toxicité chronique pour les daphnies.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles sur la toxicité terrestre.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH): Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres remarques distribution et résidus:

Le traitement, voire l'introduction des eaux usées dans une station d'épuration biologique doivent être réalisés en respectant les prescriptions locales et réglementaires.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Nocif (nocivité aiguë) pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

Contactez une société spécialisée en recyclage.

Emballage non nettoyé:

Éliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082

Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient BISMETHACRYLATE DE 7,7,9(OU 7,9,9)-TRIMETHYL-4,13-DIOXO-3,14-DIOXA-5,12-DIAZAHEXADECANE-1,16-DIYLE, OXYDE DE DIPHÉNYL(2,4,6-TRIMÉTHYLBENZOYL)PHOSPHINE)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient BISMETHACRYLATE DE 7,7,9(OU 7,9,9)-TRIMETHYL-4,13-DIOXO-3,14-DIOXA-5,12-DIAZAHEXADECANE-1,16-DIYLE, OXYDE DE DIPHÉNYL(2,4,6-TRIMÉTHYLBENZOYL)PHOSPHINE)
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHS
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient BISMETHACRYLATE DE 7,7,9(OU 7,9,9)-TRIMETHYL-4,13-DIOXO-3,14-DIOXA-5,12-DIAZAHEXADECANE-1,16-DIYLE, OXYDE DE DIPHÉNYL(2,4,6-TRIMÉTHYLBENZOYL)PHOSPHINE)
 Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHS
 Groupe d'emballage: III
 Dangers pour l'environnement: oui
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

Sea transport

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

IMDG		IMDG	
Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082	UN number or ID number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient BISMETHACRYLATE DE 7,7,9(OU 7,9,9)-TRIMETHYL-4,13-DIOXO-3,14-DIOXA-5,12-DIAZAHEXADECANE-1,16-DIYLE, OXYDE DE DIPHÉNYL(2,4,6-TRIMÉTHYLBENZOYL)PHOSPHINE)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains 7,7,9(OR 7,9,9)-TRIMETHYL-4,13-DIOXO-3,14-DIOXA-5,12-DIAZAHEXADECANE-1,16-DIYL BISMETHACRYLATE, DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

Transport aérien

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient BISMETHACRYLATE DE 7,7,9(OU 7,9,9)-TRIMETHYL-4,13-DIOXO-3,14-

Air transport

IATA/ICAO

UN number or ID number: UN 3082
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains 7,7,9(OR 7,9,9)-TRIMETHYL-4,13-DIOXO-3,14-DIOXA-5,12-DIAZAHEXADECANE-1,16-DIYL BISMETHACRYLA

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

	DIOXA-5,12-DIAZAHEXADECANE-1,16-DIYLE, OXYDE DE DIPHÉNYL(2,4,6-TRIMÉTHYLBENZ OYL)PHOSPHINE)		TE, DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZ OYL)PHOSPHINE OXIDE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Maritime transport in bulk is not intended.

Autres informations

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

Le produit peut être expédié en tant que produit non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins, conformément aux dispositions de divers organismes de réglementation :

ADR, RID, ADN : Disposition spéciale 375 ;

JT/T617.3;

IMDG : 2.10.2.7 ;

IATA : A197 ;

TMD : Disposition spéciale 99(2) ;

49CFR : §171.4 (c) (2).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 75

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 65

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Aquatic Chronic Repr.	Danger pour le milieu aquatique - chronique
H319	Toxicité pour la reproduction
H315	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Provoque une irritation cutanée.
H411	Peut provoquer une allergie cutanée.
	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

BASF 3D Printing Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 07.03.2022

Version: 1.0

Date de la version précédente: non applicable

Version précédente: aucun(e)

Date / Première version: 07.03.2022

Produit: **Ultracur3D® RG 35 B**

(ID Nr. 1038714/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 07.03.2022

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H361fd

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.